

Les fromageries des Bioux

Du 9 septembre 1813

Les particuliers du hameau des Bioux ayant délibéré de demander à la commune de l'Abbaye du bois pour l'**établissement de deux fromageries** aux Bioux, d'autant que les Bioux sont disséminés d'une grande lieue d'étendue. Cette demande du bois se doit faire au corps du hameau, l'assemblée ayant chargé leur secrétaire de faire le nécessaire pour cela auprès de la municipalité à la première assemblée.

Du 1^{er} mars 1814

Il a été délibéré d'accepter les plantes que la Municipalité de l'Abbaye a accordé au hameau des Bioux comme il en a été accordé à l'hameau de l'Abbaye et à celui du Pont pour l'établissement des **fromageries**.

En 1818 les deux fromagères ne semblent pas encore être construites.

Noté à l'envers du livre, du 10 juillet 1832

La Régie des Bioux étant assemblée, a délibéré de prêter quatre cents francs d'argent de la Bourse des Pauvres à la **Société de la fromagère du Bas des Bioux** au quatre et demi pour cent, l'intérêt commencera au 15 juillet 1830.

Du 16 mars 1837, les propriétaires **des fromageries des Bioux** ayant demandé que le taux de l'argent qu'ils doivent à la Bourse des Pauvres soit porté au 4 pour cent ; cette demande leur a été accordée ainsi qu'aux hoirs de Jean Isaac Guignard qui a fait la même demande.

Ce sont-là les seules notes concernant les fromageries des Bioux qui devaient à l'époque être deux, comme indiqué ci-dessus.

D'autres petits faits de ce genre pourraient éventuellement être découverts dans les registres successifs de la régie ou des chefs de famille. Mais il y a peu de chance que cette source de renseignements puisse offrir un règlement des dites sociétés, ou un document d'une certaine importance.

Tous ceux-ci devraient émaner des archives elles-mêmes de ces sociétés. Celles-ci ayant probablement disparu corps et âme, exceptées les archives récentes de la Société de fromagerie du Bas-de-Bioux, nous ne pourrions que rester sur notre faim en ce qui concerne l'histoire de ces établissements.

On trouvera ci-dessous quelques détails concernant ces sociétés tirés de l'Annuaire commercial du canton de Vaud.

Nous avons grosso-modo la situation suivante. Au début du siècle, trois sociétés : la fromagerie du Bas-des-Bioux qui devait durer jusque vers 1962, la fromagerie de Vers-che-Grosjean qui deviendra la Société de laiterie des Bioux, seule et unique à la fin des activités de la fromagerie du Bas-des-Bioux, la fromagerie de Bize des Bioux, qui ne dut avoir qu'une existence éphémère. Notons que si l'on parle encore en 1945 de la Société de fromagerie de Vers-chez-Grosjean jusqu'en 1970, M. Kehrli laitier, construisit sa laiterie-charcuterie au lieu dit Chez-Besson en 1947.

Notons encore ici que les sociétés de fromagerie primitives des Bioux durent avoir des règlements sensiblement pareils à celles de l'Abbaye et du Pont.

Il est aussi à présumer que l'on ne connaissait en ces temps reculés que le système du tour. Si celui-ci était appliqué dans son intégralité avant qu'il y ait des « chalets », nous l'ignorons, mais ce devait être le cas, selon l'impossibilité d'innover avant la majorité des autres dans ce domaine. Ainsi un fromager se déplaçait d'un producteur à l'autre pour fabriquer le fromage chez celui qui avait le tour. Les cuisines étaient grandes, les cheminées tout autant, il n'y avait nulle difficulté à installer son chauderon dessous.

Ce système, malheureusement, n'a laissé aucune trace dans ce village, comme il n'en a pas laissé non plus dans la plupart des autres de notre région.

Pour le comprendre, on s'en référera aux autres chapitres de cette rubrique.

Laitiers, fromages et vacherins aux Bioux d'après l'AC

- Annuaire le Val de Joux de 1895, de même pour celui de 1896:
* Rochat Marius, laitier
- 1901 * Société de fromagerie du Bas-des-Bioux, jusqu'en 1965 environ
* Société de fromagerie de Vers-chez-Grosjean, jusqu'en 1965 environ
- 1910 * Société de fromagerie de Bize des Bioux (ne dut avoir qu'une existence éphémère)
- 1920 * Laitier Martig Paul
- 1925 * Laitier Marottel Paul
* Laitier Rochat Marcel, pour la laiterie du Bas-des-Bioux selon toute vraisemblance, et cela jusqu'en 1955 environ
- 1929 * Magnenat P. laitier, Vers-chez-Grosjean prob.
- 1930 * Golay Paul laitier, Vers-chez-Grosjean prob.
- 1934 * Cuendot laitier, Vers-chez-Grosjean
- 1937 * Besson Alfred laitier, Vers-chez-Grosjean prob.
- 1945 * Kehrli Henri, laitier vers-chez-Grosjean, jusque vers les années 1975 - 1980
- 1980 * Baudat Pierre-Alain, laitier, l'est toujours en 1999
- 1975 * A partir de, Société de laiterie des Bioux.

Nous allons maintenant nous attarder un peu plus longuement sur la fromagerie du Bas-des-Bioux grâce à deux registres du XXe siècle, Comptes 1914-1931 et Procès-verbaux 1928-1962.

A ce moment-là la fromagerie semble ne marcher qu'à partir de l'automne et jusqu'au printemps, puisque le train de chalet est prêté. Ainsi encaissé le 11 mars 1915 de Mr. Lugin pour train de chalet, 10.- et pour février 1916, 20.-

La société soit vendre son lait à M. Martig qui paie différentes sommes pour sa location. 6 mai 1916, 60.-, 18 juillet 1916 66.65, 18 octobre, 50.50.

Le même paie 308.55 en automne 1917,

La société fait partie de la Fédération du Jura.

En 1918-1919, on loue toujours le train de chalet à Paul Lugin pour 25.-

Martig est toujours laitier.

On retient ½ ct. sur le lait pour payer le loyer.

Le laitier fabrique des vacherins. Pour preuve des foncets acheter à Isaac Meylan en 1920-21 pour 25.20.

Petites réparations et achats divers, avec réparation au couloir, achat d'une seille émaillée et d'une poche.

La retenue sur le lait semble compenser une location qui n'apparaît plus dans les comptes. La société arrive à dégager un bénéfice. Son chiffre d'affaire est minime, 189.50 de dépenses pour 1921-1922 et recettes de 514.60.

La vente du lait est annoncée par la Feuille d'avis de la Vallée.

On achète des tablars à fromage et des plots

On procède à la démolition du mur autour du foyer on ne sait pour quelles raisons. Achat de cercles à fromage et de fonds à vacherin, toujours en 1921-1922.

En 1922-1923, construction d'une porcherie pour la somme de 2881.30. Toutes sortes de tractations financières à cet égard. Nous ignorons où elle peut se trouver par rapport au bâtiment de la fromagerie. Emission d'actions.

1923-1924, loyer de la laiterie du 1^{er} novembre au 30 avril, soit 6 mois, 240.- Retenue sur le lait pour les mois de novembre 1923 à juin 1924. On reste donc avec une fermeture de l'établissement pour les mois d'été et alors que le bétail se trouve au chalet. Ce qui n'est apparemment plus le cas l'année suivante, saison 1924-1925 où la retenue porte de juillet à décembre. Le chiffre d'affaire annuel progresse régulièrement. Les comptes portent désormais sur une année complète.

1925. Le laitier fabrique toujours des vacherins. On fait toujours partie de l'Association des laiteries du Jura. On est abonné à l'Industrie laitière. La laiterie pratique désormais toute l'année. Retenue sur le lait et loyer.

1926. Réfection du chemin de la porcherie, ce qui signifie que celle-ci est tout de même à une certaine distance. Retenue. Le nom du laitier n'est plus donné.

1927. Agrandissement de la porcherie envisagé. La société touche le droit du Risoud qui est de 29.- Retenue de 2/10 sur le lait et de 2 cts par litre de lait vendu au détail.

1928. Coût des travaux à la porcherie : 2122.25. Retenue et loyer, celui-ci de 480.- annuel.

1929. Travaux de réfection, avec prolongement du toit, fenêtres, portes, le tout pour 239.-

Achat d'une centrifuge en 1930, 231.- avec le transport.

Procès-verbaux

1928

Louis Reymond est nommé secrétaire. Le président est Paul Aubert.

M. Marcel RoCHAT laitier.

Discussions naturellement éternelles sur le prix du lait. Il est alors entre 24 cts et 25 ½ suivant les différentes époques de l'année.

Comité du 26 juin 1929

Le laitier nous ayant fait savoir que vu la faible quantité de lait qu'il reste pour la fabrication, il ne peut en tirer profit qu'en le centrifugeant et nous demande de lui procurer une centrifuge. Après délibération, vu la nécessité et l'utilité d'une telle à la laiterie, il est décidé d'en acheter une neuve. Après avoir pris connaissance du catalogue de la maison Marsa, machine agricole Fribourg, nous arrêtons notre choix sur le modèle Mièle du prix de 340.-

26 août 1930

Démission du président. Sera élu Monsieur Benjamin Reymond.

1933

On envisage de rentrer dans la Fédération. Mais laquelle ? Les discussions portent toujours essentiellement sur le prix du lait, le reste n'étant que garniture !

On deviendra membre de la dite Fédération.

Du 9 septembre 1933

La discussion en vue de voter en principe la construction d'une laiterie se passe dans le calme. Le caissier développe son idée qui est très approuvée. Mr. Paul Aubert propose la mise en votation d'une étude pour une laiterie nouvelle et de nommer une commission pour se renseigner sur le coût éventuel, emplacement, subsides, etc. La proposition est mise en discussion puis votée à l'unanimité.

Assemblée des producteurs de lait du 10 nov. 1934

Mr. le Psdt donne lecture d'une circulaire de l'Union suisse des producteurs de lait. Les membres présents signent et reçoivent un exemplaire du règlement suisse de livraison du lait. Le psdt donne un aperçu de l'assemblée des délégués des Stés de laiterie de la Vallée qui a eu lieu au Pont le 7 novembre au sujet de l'aide aux montagnards. Le psdt a fait son possible pour défendre les droits des agriculteurs.

Marcel Rochat toujours laitier. Eternelles discussions avec celui-ci au sujet du prix du lait.

1935

Achat d'une centrifugeuse neuve avec moteur usagé ! et bassin en aluminium. Mais comment faire pour payer ces achats, la caisse étant pratiquement vide !

Assemblée des actionnaires de la Société de laiterie du Bas-des-Bioux du 19 mai 1937

L'assemblée s'ouvre à 21 h. sous la présidence de Mr. A. Rocht pdt, lequel explique les motifs de l'assemblée de ce soir et ouvre la discussion au sujet de la laiterie centrale et la dissolution de la Société actuelle. Un membre fait la proposition de continuer l'étude de la laiterie centrale ou d'attendre des temps meilleurs. Ces propositions sont mises en votation : 9 votants, 7 sont d'accord d'attendre. Le secrétaire avisera la Société de chez Besson de la décision prise.

Assemblée générale des producteurs de lait du 23 février 1939

Le président lit une lettre de Mr. Gachet demandant de pouvoir apporter le lait des vaches qu'il pense mettre aux Bioux-Dessus.

L'assemblée accepte de recevoir ce lait aux mêmes conditions que celui apporté par Mr. Lugeon, soit ½ ct par litre coulé.

Le psdt. Donne lecture d'un rapport de Mr. Dessauges, inspecteur des fromageries, concernant nos vieux locaux et demande réponse à ce sujet.

Assemblée des producteurs du 10 mai 1939

Réponse à Mr. le préfet au sujet de la laiterie nouvelle. Mr. Jean Reymond propose de nommer une commission composée de 5 membres pour étudier la chose.

Achat d'un pèse-lait. Le président demande à l'assemblée si elle veut acheter une balance romaine ou un pèse-lait automatique. A la grande majorité l'achat de ce dernier article est décidé.

1941

Où l'on parle de la porcherie où des réparations sont à faire. Il semble que le laitier soit toujours Marcel Rochat.

Assemblée des producteurs de lait du 22 juin 1945

Laiterie centrale. Après grande discussion, la société se rallie pour une laiterie centrale à bâtir au vent de chez Mr. André Rochat, avec coulage chez Grosjean.

Assemblée des producteurs de lait du 23 janvier 1946

Mr. Willy Reymond demande des explications sur l'assemblée des 2 comités de laiterie qui a eu lieu en juin dernier. Monsieur le Président fait le compte-rendu de la dite assemblée. Les 2 comités sont arrivés d'accord que la laiterie se bâtisse à bise de chez Mr. André Rochat avec coulage Chez Grosjean, ceci après ratification de l'assemblée des producteurs. Plusieurs fois notre président a fait la demande a son collègue pour convoquer une assemblée générale, aucune suite n'a été donnée et nous attendons toujours.

Rôle des producteurs pour 1951

1954

1o Golay William

Golay William

2o Reymond Jean

Reymond Jean

3o Dewarrat Louis

Capt Eugène

4o Berney William

Berney William

5o Rochat Marcel laitier

Rochat Marcel

6o Golay Henri

vendu ses champs

7o Rochat André

Rochat André

8o Reymond Willy

Reymond Willy

9o Reymond Antony (La Bombarde)

Reymond Antony

10o Pontet Bernard, Bioux Dessus

ne vient plus

1955

Marcel Rochat toujours laitier. Prix du lait 39 cts.

1956

Démission du laitier, Mr. Marcel Rochat. De quelle façon les producteurs pensent mettre cette place à repourvoir ? FAVJ et Feuille des Avis officiels.

Mr. Henri Kherli est amateur.

Assemblée de laiterie du 16 avril 1956

Le président donne la connaissance de la décision prise au sujet de la soumission de Monsieur Charles Henri Guignard et que nous n'avons pas pu le prendre, vu qu'il ne remplissait pas les conditions ; et nous donne connaissance des décisions prises avec Monsieur Henri Kherli et qu'il est d'accord de mettre 200 frs en dessus de ce qu'il avait offert dans sa soumission.

Le Président demande si les producteurs sont d'accord de faire un repas pour remercier notre laitier Monsieur Marcel Rochat pour ses 35 années de service dans la laiterie du Bas-des-Bioux ; et il est proposé de faire un souper au restaurant des Trois Suisses au début de mai.

Assemblée de laiterie du 24 janvier 1957

Le président demande si les membres sont d'accord de vendre à nouveau le lait à Monsieur Henri Kherli ; et tous les membres sont d'accord de continuer ainsi. La vente du lait a lieu comme suit : soit 3 centimes en dessus du prix officiel, location des locaux 600 frs par année sans porcherie.

Proposition individuelle : il est prévu de remiser le rouleau et la herse de la société dans le local situé au vent de la laiterie.

Assemblée de laiterie du 30 janvier 1959

Vente du lait à Mr. Kehrli.

Le président demande s'il faut vendre la baratte à beurre. Il est réponsu qu'il vaut mieux la garder.

Mr. Jean Reymond demande si la société ne pourrait pas vendre le rouleau au Syndicat.

Mr. Willy Reymond propose que la société aille faire une course et le président propose d'aller visiter la Centrale du beurre à Lausanne et en rentrant le séchoir à herbe de Pampigny.

Assemblée de laiterie du 6 septembre 1961

Il est donné connaissance d'un croquis qui nous a été remis de la part de Monsieur Petitmaître, architecte au Sentier, concernant la reconstruction de la

laiterie qui va être démolie par suite de la correction de la route. Après examen du dit croquis, les membres sont d'accord.

Une lettre est adressée à Mr. Petitmaître pour lui faire savoir la décision de l'assemblée en attendant la suite des pourparlers.

Assemblée de laiterie du 29 février 1962

Reconstruction de la laiterie. Tous les membres sont d'accord d'après les plans de l'architecte Petitmaître.

Assemblée de laiterie du 16 octobre 1962

Ordre du jour : installation d'un transformateur dans le bâtiment de la laiterie. La discussion est ouverte et après bien des avis, il est décidé de ne pas mettre ce transformateur dans ce bâtiment, vu qu'il perdrait de la valeur s'il faut le revendre, et comme la SEVJ ne veut pas payer de location, c'est le tiers de la construction qui deviendrait inutile. Décision : il est proposé de permettre à la SEVJ de mettre son local derrière la laiterie.

Assemblée de laiterie du 25 octobre 1962

Ordre du jour :

Passation des comptes.

Vente du lait.

Propositions individuelles.

L'assemblée est ouverte à 14 heures. Le secrétaire donne la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui est admis définitivement. Le caissier fait la lecture des comptes pour les années de 1959, 1960, 1961 et les membres sont tous d'accord et remercient le caissier pour la bonne tenue.

Vente du lait. Le président donne connaissance de la démission de Monsieur Kherli pour le 1^{er} novembre 1962 de la laiterie du Bas-des-Bioux.

Monsieur Marcel Rochat demande s'il ne faut pas s'adresser à la Fédération pour savoir si le laitier peut casser le contrat après 6 mois, et il faut attendre une réponse, pour pouvoir prendre une décision pour le printemps.

D'après les contrats, Monsieur Kherli doit donner sa démission 4 mois à l'avance par lettre recommandée.

Séance levée à 5 heures.

Le secrétaire : Théo Rochat.

Fin du registre.

Note : selon des informations qui ont été données par Henri Reymond du Bas-des-Bioux, la laiterie de ce quartier a été déplacée en 1964 plus en retrait lors de la rectification de la route. On ne fabriqua jamais dans le nouveau bâtiment, celui-ci ne servant plus qu'à couler, lait pris en charge par le laitier Kehrli.

Ce nouveau bâtiment n'aurait servi que jusqu'en 1973 où tous les laits du village durent dès lors être coulés à la laiterie de Vers-chez-Besson tenue par le même Kehrli.

La laiterie du Bas-des-Bioux fut rachetée par l'entreprise AVJ vers 1995-2000 qui procéda à sa destruction pour établir des places de parc.

BEURRE - FROMAGE - VACHERINS

Marcel ROCHAT, laitier

M Doit

1930		Bas des Bioux, le		192
Sept	26	26 fromages	559 kg a 1.50	838.50
Oct	17	137 fromages	199 kg a 1.70	338.30
Nov	11	163 "	257 " "	436.90
Dec	1	125 "	208 " "	353.60
"	8	117 "	196 " "	323.20
"	16	37 "	51 kg	86.70
"	23	138 "	210 kg	357.00
"	30	148 "	242 kg	411.00
Total				3155.60
1930				
août	25	recu 10 fromages	225 a 2.80	630.00
Nov	15	acompte		800.00
				366.80
				796.80
				131.5
				28
				131
				28
				84
				28
				105.20
				262.00
				1796.80

BEURRE
VACHERINS
FROMAGE

MARCEL ROCHAT

Téléphone 8 57 11 BAS-DES-BIOUX Téléphone 8 57 11

Monsieur Rochat Golez S A Le Pomb Doit

Les Bioux, le 9 juin 1945

				no. R. Dupuis-Sentier	
				D	C
avril	7	190 pieces	62 kg		
	14	175 "	55 "		
	28	199 "	61 kg		
			= 178 kg a 2.70 =	480.60)

**CENTRALE VAUDOISE DU BEURRE
LAUSANNE**

**ORGANES DES FÉDÉRATIONS
LAITIÈRES VAUDOISES**

Téléphone 3 60 22
Chèques postaux II.1434

W.

Lausanne, le 8 avril 1943.

Maison Henri ROCHAT-GOLAY S.A.
Fromages en gros,
LE PONT.
=====

Messieurs,

La laiterie du Bas-des-Bioux nous déclare, par son rapport R5b du mois de février 1943, vous avoir livré 31.150 kg. de vacherins. Vous ne mentionnez pas cet arrivage dans votre rapport R6a du même mois.

Veillez nous faire savoir, par retour du courrier, d'où provient cette différence et nous faire parvenir, s'il y a lieu, un rapport rectificatif pour le dit mois de février.

Veillez agréer, Messieurs, nos salutations empressées.

Centrale Vaudoise.
du Beurre
Le Directeur

Gravure de
Pierre Aubert



UNION CENTRALE DES PRODUCTEURS SUISSES DE LAIT, BERNE

Sch/Ba

Berne, le 16 septembre 1946

Monsieur
Marcel Rochat
 Laiterie du Bas des Bioux
Bas des Bioux /Vaud.

Autorisation de fabriquer des vacherins du Mont-d'Or
 Saison 1946/1947

Conformément à votre inscription, nous fondant sur les prescriptions de l'article III/1 des instructions de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation du 18 octobre 1940, nous vous accordons aux conditions énumérées ci-dessous, l'autorisation de fabriquer des vacherins du Mont-d'Or, soit d'utiliser au total à cette fabrication:

4'500 kg. de lait entier.

durant la période du 15 septembre 1946 au 31 janvier 1946

Les vacherins seront utilisés comme suit :

- a) Vente locale 100 kg.
 b) Clientèle privée — kg.
 c) Livraison à **Rochat-Golay S.A., Le Pont** le solde kg.

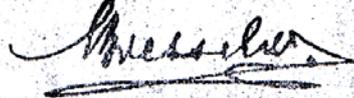
Conditions :

- Il est interdit de fabriquer plus que la quantité prévue, sans notre autorisation. En cas d'inobservation de cette clause, le détenteur de l'autorisation devra verser au fonds de garantie de l'Union centrale une amende conventionnelle pouvant aller jusqu'à 5 fr. par 100 kg. de lait travaillé sans autorisation. (Restent réservées les sanctions prévues par l'ordonnance N° 4 de l'OGA du 18 octobre 1940.)
- La présente autorisation ne libère en aucune façon son détenteur des obligations d'ordre général fixées par la fédération laitière compétente ou la centrale du beurre, prévoyant la livraison de lait de consommation, de crème de beurrerie ou la fabrication de certaines quantités de beurre. La présente autorisation de fabriquer n'a donc de valeur que pour autant que les obligations précitées soient remplies et laissent néanmoins des quantités suffisantes de lait entier à la disposition du fabricant.
- Cette autorisation ne donne en aucun cas le droit de fabriquer plus de marchandise que l'on ne peut en écouler de façon continue en observant strictement les prescriptions du rationnement.
- L'Union centrale se réserve le droit d'annuler cette autorisation, ou d'en réduire la portée, si des motifs impérieux l'y obligent.
- Autres dispositions :

Avec parfaite considération :

Union centrale des producteurs suisses de lait,

Le directeur :



2308 - 46

Copie à:
 Féd. lait. du Jura, Morges
 U.S.F., Berne
 Rochat-Golay S.A., Le Pont

CONSTRUCTION DE FOURNEAUX GARNIS

AUDEMARS FRÈRES

AU SENTIER

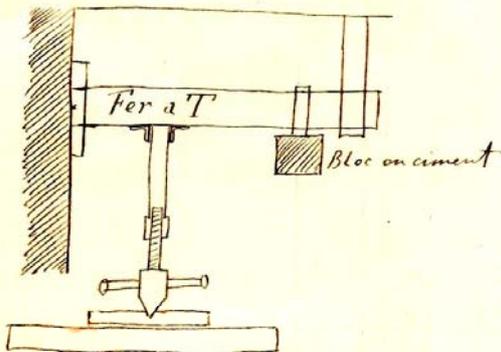
Téléphone

Sentier, le 11-2-03

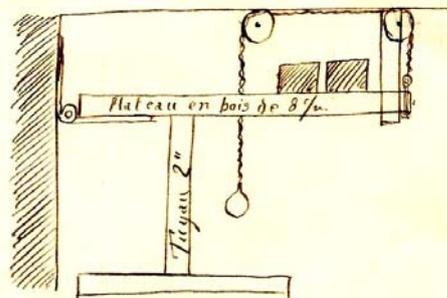
Monsieur Les Bernay syndic
au Bioux

Monsieur

Comme vous nous l'avez demandé, nous avons l'avantage
de vous remettre nos prix pour forme à fromage,
suivant les croquis ci bas.



f. 100



f. 60

Les prix s'entendent pour marchandises rendues posées.
Espérant être favorisés de vos ordres qui auront tous
nos soins

Agitez, Monsieur, nos salutations empressées.
Audemars frères

Pour l'usage de quelle entreprise du village ?